



S'appuyer sur des œuvres existantes permet de légitimer ses propres productions. Toutefois, il est nécessaire de **respecter la propriété des auteurs sur leurs œuvres.**

Toutes les œuvres ne peuvent pas être utilisées librement : il est important de se renseigner sur les droits et leurs exceptions. Le **Code de la Propriété Intellectuelle (CPI)** constitue la référence.

Ne pas respecter le droit d'auteur expose à des **sanctions pénales.**

En tant qu'auteur, vous avez **plusieurs façons de protéger vos productions.** Vous pouvez notamment utiliser des licences libres comme Creative Commons. Si vous signez un contrat pour une création personnelle, vérifiez les mentions concernant vos droits.